

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : BLAUKORN CHLORFREI  
Code du produit : 110053400

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange : Fertilisant

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur**

Omya (Schweiz) AG AGRO  
Baslerstrasse 42  
4665 Oftringen  
T +41627892929 - F +41627892077

**Adresse e-mail de la personne compétente:**

sdb.ch@omya.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non- urgents: +41 44 251 66 66

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3. Autres dangers**

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

Non applicable

# BLAUKORN CHLORFREI

## Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

### 3.2. Mélanges

Remarques : Fertilisant  
Mélange à base de:  
4. Nitrate d'ammonium  
sels d'ammonium  
phosphates  
sulfate de potassium  
sulfate de magnésium  
Sels de calcium  
Potassium  
magnésium  
oligoéléments

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
nitrate d'ammonium	(N° CAS) 6484-52-2 (N° CE) 229-347-8 (N° REACH) 01-2119490981-27-xxxx	≥10 - <45	Ox. Sol. 3, H272 Eye Irrit. 2, H319
tétraborate de disodium pentahydrate substance de la liste candidate REACH (Disodium tetraborate, anhydrous)	(N° CAS) 12179-04-3 (N° CE) 215-540-4 (N° Index) 005-011-02-9 (N° REACH) 01-2119490790-32-xxxx	≤0,2	Eye Irrit. 2, H319 Repr. 1B, H360FD

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
tétraborate de disodium pentahydrate	(N° CAS) 12179-04-3 (N° CE) 215-540-4 (N° Index) 005-011-02-9 (N° REACH) 01-2119490790-32-xxxx	( 6,5 ≤C < 100) Repr. 1B, H360FD

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.  
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. En cas d'irritation des poumons, premier traitement avec un spray au dexamétason.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.  
Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Risque d'oedème pulmonaire.  
Symptômes/effets après ingestion : Méthémoglobinémie.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau. Pour un feu important : Eau en grande quantité.

# BLAUKORN CHLORFREI

## Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

Agents d'extinction non appropriés : poudre chimique sèche. Mousse. Sable.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Ammoniac. Oxydes d'azote.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiliter la zone de déversement.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.

Autres informations : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Précautions à prendre pour la manipulation. Voir rubrique 7. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit sec. Tenir au frais. Protéger de l'humidité. Protéger de toute contamination.

Chaleur et sources d'ignition : Eviter la chaleur et le soleil direct. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# BLAUKORN CHLORFREI

## Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>110053400 BLAUKORN CHLORFREI</b>	
<b>Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
	Les limites générales de poussières de 3 mg/m <sup>3</sup> pour la fraction respirable (poussière A) et de 10 mg/m <sup>3</sup> pour la fraction inhalable (poussière I) doivent être respectées. <a href="http://www.suva.ch">www.suva.ch</a>

<b>tétraborate de disodium pentahydrate (12179-04-3)</b>	
<b>Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Tétraborate (anhydre, hydrate) / Tetraborate (wasserfrei, Hydrate)
VME (mg/m <sup>3</sup> )	0,8 mg/m <sup>3</sup> (i)
VLE(mg/m <sup>3</sup> )	0,8 mg/m <sup>3</sup> (i)
Toxicité critique	VRS
Notation	R1 <sub>BD</sub> , R1 <sub>BF</sub> , SSc
Remarque	NIOSH
Référence réglementaire	<a href="http://www.suva.ch">www.suva.ch</a> , 01.07.2019

<b>nitrate d'ammonium (6484-52-2)</b>	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
A long terme - effets systémiques, cutanée	5,12 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	36 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
A long terme - effets systémiques, orale	2,56 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	8,9 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	2,56 mg/kg de poids corporel/jour
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	18 mg/l

<b>tétraborate de disodium pentahydrate (12179-04-3)</b>	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
A long terme - effets systémiques, cutanée	316,4 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	6,7 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
Aiguë - effets systémiques, orale	0,79 mg/kg de poids corporel
A long terme - effets systémiques, orale	0,79 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	3,4 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	159,5 mg/kg de poids corporel/jour
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	2,9 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	2,9 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	13,7 mg/l

# BLAUKORN CHLORFREI

## Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

PNEC (Sol)	
PNEC sol	5,7 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:
En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Caoutchouc nitrile. EN 374. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

Protection oculaire:
Si dégagement de poussières: lunettes de protection. EN 166

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié. EN 340

Protection des voies respiratoires:
Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P1. EN 143. Exposition à court terme. La protection respiratoire est à utiliser dans le seul but de maîtriser le risque demeurant lors de tâches brèves, si toutes les mesures pratiquement réalisables visant à la réduction des risques à la source de danger ont été respectées, mise en retrait et/ou aspiration locale, par ex.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Selon la spécification du produit.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ≈ 5 (100 g/L; 20 °C)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: > 130 °C Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique; Épreuve S.1 : Épreuve de décomposition en gouttière visant à déterminer la tendance à la décomposition autonome exothermique d'engrais contenant des nitrates: Négatif
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

# BLAUKORN CHLORFREI

## Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

### 9.2. Autres informations

Densité apparente :  $\approx$  1120 lb/gal

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Au contact d'une base forte, dégage : Ammoniac.

### 10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe.

### 10.5. Matières incompatibles

alcalis. Matières combustibles. Agent oxydant. Acides. Soufre. Chlorates. Chlorures. Nitrites. Poudres métalliques. Permanganates. Hydrocarbures chlorés. Acide chromique et chromates. Herbicide.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Ammoniac. Chlore. Chlorure d'hydrogène. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

### 110053400 BLAUKORN CHLORFREI

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
----------------	--------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: $\approx$ 5 (100 g/L; 20 °C)
Indications complémentaires	: (méthode OCDE 404) Test d'irritation de la peau (lapin): pas d'irritation
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: $\approx$ 5 (100 g/L; 20 °C)
Indications complémentaires	: (méthode OCDE 405) Test d'irritation de la peau (lapin): pas d'irritation
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

# BLAUKORN CHLORFREI

## Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Non pertinent)
Autres informations	: Le produit lui-même n'a pas été testé. Les constatations ont été déduites de produits de structure et de composition similaire.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>110053400 BLAUKORN CHLORFREI</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation peu probable.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>110053400 BLAUKORN CHLORFREI</b>	
PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis	
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis	

#### Composant

tétraborate de disodium pentahydrate (12179-04-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
nitrate d'ammonium (6484-52-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Recycler ou éliminer conformément à la législation en vigueur.
Indications complémentaires	: Ce produit est employé comme engrais. Avant toute mise en dépôt assurez-vous de la possibilité d'une utilisation dans l'agriculture.
Suisse – Recommandations	: Élimination selon Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED, RS 814.600).

# BLAUKORN CHLORFREI

## Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

Suisse – Code déchet (OMoD, RS 814.610)

: 06 10 99 - Déchets non spécifiés ailleurs

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Non applicable

##### Transport maritime

Non applicable

##### Transport aérien

Non applicable

##### Transport par voie fluviale

Non applicable

##### Transport ferroviaire

Non applicable

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

Code de référence	Applicable sur
30.	tétraborate de disodium pentahydrate
58.	nitrate d'ammonium
65.	nitrate d'ammonium

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration  $\geq 0.1\%$  ou avec une limite spécifique plus basse: tétraborate de disodium pentahydrate (EC 215-540-4, CAS 12179-04-3)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

# BLAUKORN CHLORFREI

## Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

### 15.1.2. Directives nationales

#### Suisse

- Directives nationales : Respectez l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (RS 814.81).  
Ordonnance sur la mise en circulation des engrais (Ordonnance sur les engrais, OEng; RS 916.171).  
Contient une substance de l'Annexe 3 OChim à une concentration  $\geq 0.1\%$  tétraborate de disodium pentahydrate; CAS 12179-04-3; EG 215-540-4.
- Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201) : Non applicable
- Classe de stockage (LK) : LK 11/13 - Solides
- Ordonnance sur la protection de l'air (Opair, RS 814.318.142.1) : L'Ordonnance sur la protection de l'air (Opair) doit être respectée dans sa forme actuelle
- Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM, RS 814.012) : Non applicable

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADR	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
sc	les autres déchets soumis à contrôle
scd	autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
VBT	valeur biologique tolérable
BCF	Facteur de bioconcentration
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CH	Suisse
OChim	Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)
CH-COV	Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (RS 814.018)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
OEng	Ordonnance sur la mise en circulation des engrais (Ordonnance sur les engrais, RS 916.171)
EC50	Concentration médiane effective
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme européenne
OEaux	Ordonnance sur la protection des eaux (RS 814.201)
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	International Air Transport Association

# BLAUKORN CHLORFREI

## Fiche de Données de Sécurité

Ordonnance sur les produits chimiques (RS 813.11)

IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LK	Classe de stockage
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
Opair	Ordonnance sur la protection de l' air (RS 814.318.142.1)
VME	Valeur Moyenne d'Exposition
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
ds	les déchets spéciaux
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
RS	Recueil systématique du droit fédéral
OPAM	Ordonnance sur les accidents majeurs (RS 814.012)
TLM	Tolérance limite médiane
OMoD	Ordonnance sur les mouvements de déchets (RS 814.610)
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
OLED	Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, RS 814.600)

Sources des données : Fiche de données de sécurité du fournisseur. ECHA (Agence européenne des produits chimiques).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, catégorie 3
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.